

Arrêté n°ENS-2023-23 portant nomination du Jury d'admission en M1 et M2 DROIT, ECONOMIE, GESTION, Mention ÉCONOMIE APPLIQUÉE, parcours Politique publique et développement au titre de l'année universitaire 2023-2024, 1ère session

Le directeur de l'École normale supérieure,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L612-6, L613-1, L712-2 et D911-31 ;

Vu le décret n° 2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure, notamment ses articles 3 et 6 ;

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 modifié relatif au diplôme national de master ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret du 12 mars 2022 portant nomination de M. Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié relatif au cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de Master ;

Vu l'arrêté du 27 août 2019 accréditant la Communauté d'universités et d'établissements Université de recherche Paris Sciences et Lettres – PSL University en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délégation de gestion de l'Université PSL à son établissement composante, l'École normale supérieure, pour

Sur proposition des responsables de la **M. Luc BEHAGHEL et Mme Akiko SUWA-EISENMANN ;**

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Sont nommés membres du Jury d'admission en M1 et M2 DROIT, ECONOMIE, GESTION, Mention ÉCONOMIE APPLIQUÉE, Parcours Politique publique et développement au titre de l'année universitaire 2023-2024, 1ère session :

M. Luc BEHAGHEL, Directeur de recherche INRAE

Mme Akiko SUWA-EISENMANN, Directrice de recherches INRAE

M. Thomas BREDA, Chargé de recherche CNRS

M. Denis COGNEAU, Directeur de recherche IRD, directeur d'études EHESS

M. Marc GURGAND, Directeur de recherche CNRS

Mme Flore GUBERT, Directrice de Recherche IRD. DIAL

M. Eric MAURIN, Directeur d'études EHESS

M. Pierre BERTRAND, Directeur académique du département SEGF à l'École des Ponts ParisTech

ARTICLE 2 : M. Luc BEHAGHEL est nommé président du jury.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des étudiants par voie de publication sur le site internet de l'École normale supérieure.

ARTICLE 4 : Le directeur de l'École normale supérieure et la directrice générale des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 26 janvier 2023

Le directeur de l'École normale supérieure



Frédéric WORMS